

## PREFECTURE DU LOT

direction  
départementale  
de l'Équipement



Arrêté n° E-2006-67.

### portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Département du LOT

Le Préfet du Lot,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment son article L 571-10,

VU le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1, et R 111-23-1 à R 111-23-3,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 123-13, et R 123-14,

VU les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit respectivement dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement,

VU l'avis du comité de pilotage en date du 13 octobre 2005,

VU le recueil d'avis émanant de la consultation des communes concernées s'étant déroulée du 16 janvier 2006 au 16 avril de la même année,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place un dispositif de prévention permettant d'assurer aux abords des infrastructures de transports terrestres et ce sur l'ensemble du territoire départemental un développement de l'urbanisation effectué dans des conditions techniques maîtrisées, évitant la création de nouveaux points noirs dus au bruit,

**SUR** proposition de M le Secrétaire Général de la Préfecture du LOT

## **A R R Ê T É**

### **ARTICLE PREMIER**

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du LOT aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur les plans joints en annexe.

### **ARTICLE 2**

Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructure mentionnés, le classement dans une des 5 catégories d'infrastructures définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu traversé par l'infrastructure (rue « en U » ou tissu ouvert).

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues « en U » ;
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres pour les tissus ouverts et dans ce dernier cas, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à des niveaux en façade. Cette distance est mesurée pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, et pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rue « en U » et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment

Département du Lot. Arrêté de classement : tableaux de l'article 2.

Nom du tronçon	Délimit. Du tronçon		Cat. de l'infrastr.	Largeur max. des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communes concernées
	Débutant	Finissant				
A20 Section 4	PR 288 562	PR 288 517	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Cressensac
A20 Section 4	PR 288 517	PR 294 005	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Cressensac
A20 Section 4	PR 294 005	PR 294 374	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Gignac
A20 Section 4	PR 294 374	PR 300 359	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Gignac, Cuzance, Lachapelle-Auzac
A20 Section 4	PR 300 359	PR 303 359	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Lachapelle-Auzac
A20 Section 3	PR 303 359	PR 305 467	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Lachapelle-Auzac, Souillac
A20 Section 3	PR 305 467	PR 306 209	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac
A20 Section 3	PR 306 209	PR 306 273	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac
A20 Section 3	PR 306 273	PR 308 083	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac, Pinsac
A20 Section 3	PR 308 083	PR 328 252	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Pinsac, Loupiat, Peyrac, Relhaguet, Caes, Saint-Projet, Ceruost, Grouillac, Seniergues
A20 Section 3	PR 328 252	PR 332 810	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Montfaucon
A20 Section 3	PR 332 810	PR 350 001	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Labastoc-Murat, Beaumont, Lamothe-Cassel, Lissel, Nedillac, Cours
A20 Section 2	PR 350 001	PR 374 096	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Cours, Varroufe, Larrouc-Des-Arts, Lamagdeleine, Ardenhal, Cahors, Auzou, Flaugac-Poujos, Laburgade, Cieurac, Laberouge, Fontanes
A20 Section 1	PR 374 096	PR 384 414	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Fontanes, Montdournier

Nom du tronçon	Détail du tronçon		Cat de l'infrastr	Largeur max des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communes concernées
	Départant	Finissant				
RD 820	PR 0 000	PR 1 640	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cressensac
RD 820	PR 1 640	PR 2 030	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cressensac
RD 820	PR 2 030	PR 3 000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cressensac
RD 820	PR 3 000	PR 3 550	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cressensac
RD820 Av du Général de Gaulle	Entrée de Tappin PR 17 630	Giratoire de Martel	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Lachapelle-Auzac
RD820 Av du Général de Gaulle	Giratoire route de Martel	Carref. RD103 (rte de Sarlat)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac
RD820 Av du Général de Gaulle	Carref. RD103 (rte de Sarlat)	Place de la Bone	2	d = 250 m	Rue "en U"	Souillac
RD820 Place de La Bone	Av du Général de Gaulle	Bld L-Jean Malvy	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac
RD820 Blvd L-Jean Malvy	Place de la Bone	Av. Pierre Verhac	2	d = 250 m	Rue "en U"	Souillac
RD820 Blvd L-Jean Malvy	Av. Pierre Verhac	Route de Sarlat (RD 804)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac
RD 820	PR 60 000	PR 71 580	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Francoules, Maxou, Vairoufe, Saint-Pierre-Lafeuille
RD 820	PR 71 580	PR 72 750	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Pierre-Lafeuille
RD 820	PR 72 750	PR 73 340	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Pierre-Lafeuille
RD 820	PR 73 340	PR 73 700	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Pierre-Lafeuille
RD 820	PR 73 700	PR 74 850	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Pierre-Lafeuille, Canors
RD 820	PR 74 850	PR 76 500	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 76 500	PR 79 480	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 79 480	PR 79 740	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 79 740	PR 80 000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 80 000	PR 80 710	2	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 80 710	PR 81 160	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 81 160	PR 83 000	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 83 000	PR 84 050	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 84 050	PR 85 000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 85 000	PR 86 050	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 86 050	PR 86 250	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 820	PR 86 250	PR 87 500	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors, Le Monast
RD 820	PR 87 500	PR 87 750	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Monast
RD 820	PR 87 750	PR 89 170	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Monast
RD 820	PR 89 170	PR 92 040	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Monast
RD 820	PR 92 040	PR 95 280	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Monast
RD 820	PR 95 280	PR 97 300	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Monast, Céaurac, Fontaines, Lhoscozier
RN 122	Carrefour RN 140	Carref. du Faubourg des Pins	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	PR 0 000	PR 8 430	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cuzac, Capoenac
RD 840	PR 8 430	PR 8 780	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Capoenac
RD 840	PR 8 780	PR 9 280	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Capoenac
RD 840	PR 9 280	PR 10 200	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Capoenac
RD 840	PR 10 200	PR 14 000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Capoenac, Foëac
RD 840	PR 14 000	PR 14 500	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	PR 14 500	PR 14 813	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	Limite d'aggl. PR 14 813	PR 15 100 carrefour RN 122	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	Giratoire des Carmes	Limite d'aggl. PR 17 676	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	Limite d'aggl. PR 17 676	Panneau limitation à 50 km/h	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	Panneau limitation à 50 km/h	panneau limitation à 70 km/h	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD 840	Panneau limitation à 70 km/h	Panneau limitation à 50 km/h	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac, Panoles
RD 840	Panneau limitation à 50 km/h	Fin de limitation à 50 km/h	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Panoles
RD 840	Fin de limitation à 50 km/h		3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Panoles
RD 840	Carrefour RD 15 Cardillac	Entrée de Camburat	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Panoles, Camburat
RD 840	Entrée de Camburat	Sortie de Camburat	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Camburat
RD 840	Sortie de Camburat	Carrefour RD 653	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Camburat, Fourmagnac, Fors, Issets, Le Bourg
RD 840	Giratoire de la Bourneil	Carrefour du Champ Bas	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD 840	Carrefour du camp Bas	Carrefour Chemin de Soulié	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD 840	Carrefour Chemin de Soulié	Carrefour RD 807 Nord	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD 840	Carrefour RD 807 Nord	Carref. RD 807 Sud (rte Canors)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD 840	Carref. RD 807 Sud (rte Canors)	Carrefour RD 18	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD 840	Carrefour RD 18	Panneau d'aggl. PR 50 777	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD 840	Panneau d'aggl. PR 50 777	Carrefour de Bouyé	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Grézat
RD840 Ailes Victor Hugo	PR 15 100 carrefour	PR 15 750 carrefour	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD840 Av. Ferez/Av. Gal de Gaulle	Carref. Av. Juskewenski	Giratoire des Carmes	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac
RD840 Blvd Juskewenski	Av. Mal Joffre (carref. RD803)	Carrefour Avenue Pizet	2	d = 250 m	Rue "en U"	Foëac
RD840 Guis Albert Bessière	Carref. RD 822 (pont Garbetta)	Av. Mal Joffre (carref. RD 802)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Foëac

Nom du tronçon	Départ. De tronçon		Cat. de l'ouvrage	Largeur max. des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communes concernées
	Débutant	Finissant				
RD E	Gratoire pont des Remparts RG	Limite aggio Cahors	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD E	Limite aggio Cahors	Echangeur de Labrousse	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD E	Echangeur de Labrousse	Limite aggio Pradines (RN 20)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD E	Traverse de Pradines		4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors Pradines
RD6 AV P Semard/Av. du Pie	Carrefour Av. A Biron	Gratoire pont des Remparts	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD6 Pont des Remparts	Gratoire RD	Gratoire RG	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD6 Rue Gustave Sindou	Carrefour Allée des Soupirs	Carrefour rue Bournoimeux	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD19 Av. Marpenac	Gratoire des Carmes	Place du Foral	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD19 Bd du Colonel Teulle	Place du Foral	Carref. RD 802 rue Fog du Pin	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD19 Place du Foral			3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD43 Av. du Maréchal Joffre	Biv. Pasteur	Biv. Juszkewski (car RN 140)	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD6 Allée des Soupirs 01	Carrefour rue Gustave Sindou	Carrefour Av. Pierre Semard	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD106 Allée des Soupirs 02	Vieux SNCF	Carrefour rue Sindou	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD106 Avenue Frayrolle	Place Journot Gambetta	Carrefour rue Emile Zoie	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD106 Avenue Jean Jaures	Carrefour rue Wilson	Place Journot Gambetta	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD106 Quai Cavagnac	Gratoire des Carmes	Vieux SNCF	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD106 RUE Bournoimeux	Carrefour rue Gustave Sindou	Carrefour rue Wilson	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD106 Rue Menes France	Carrefour rue Emile Zoie	Carrefour Boulevard Gambetta	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD117 Av. Pierre Cune	Av. du Général de Gaulle	Carref. Moulin Porte PK 9 380	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD161 Côte des Evêques 01	Gratoire côte des Evêques	Limite d'aggio Cahors	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD161 Côte des Evêques 02	Limite d'aggio Cahors	Gratoire de la Sane	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD167 Pont de Cabessut			3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD167 Rue des Jacobins	Quai de Lagrive	Carrefour RD 811	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD653 Cours Vieux	Gratoire des Carmes	Place Saint Ursace	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD653 Quai Champollion	Place Saint Ursace	Pont de Cabessut	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD653 Quai de Regourd	Pont de Cabessut	Limite d'aggio Cahors	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD 653	Limite d'aggio Cahors	Gratoire côte des Evêques	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD 653	Gratoire côte des Evêques	Panneau fin de limitation à 70	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD 653	Panneau fin de limitation à 70	Limite d'aggio Larboue Arts	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Cahors
RD 653	Traverse de Larboue des Arts		4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Larboue des Arts
RD 653	Limite d'aggio Larboue Arts	Limite d'aggio Lamoiselière	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Larboue des Arts
RD 653	Limite d'aggio Lamoiselière	Gratoire de Lamoiselière	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Lamoiselière
RD704	Carrefour RD 801	Boulevard de Genoulac	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Carrefour RD 801	Limite d'aggio Le Vigan Ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Vigan
RD 801	Limite d'aggio Le Vigan Ouest	Carrefour lieu-dit Lesvigne	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Le Vigan, Gourdon
RD 801	Carrefour lieu-dit Lesvigne	Limite d'aggio Gourdon Est	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Limite d'aggio Gourdon Est	Carrefour RD 704	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Carrefour RD 704	Carrefour RD 12	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Carrefour RD 12	Carref. rue des Parguenniers	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Carref. rue des Parguenniers	Allée de la République	2	d = 250 m	Rue "en U"	Gourdon
RD 801	Allée de la République	Carrefour RD 704	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Carrefour RD 704	Carrefour RD 801	2	d = 250 m	Rue "en U"	Gourdon
RD 801	Carrefour RD 801	Carrefour RD 12	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD 801	Carrefour RD 12	Zone commerciale	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
RD602 Av. de Cahors	Car. Roberts, Usine Faber	Carref. Moulin, porte PK 9 380	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD602 Av. Joseph Loubet	Carref. Moulin, porte PK 9 380	Boulevard Pasteur	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD602 Av. du Maréchal Foch	Pont Gambetta RN 140	Biv. du Colonel Teulle	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD602 Rue du Faubourg du Pr	Biv. du Colonel Teulle	Carrefour RN 122	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD 803	Pont sur la Beve	Carrefour RD 48 Sud	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Céré
RD 803	Allées du Dr Roux		3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Céré
RD 803	Carrefour RD 48 Nord	Gratoire de Béouines	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Céré, Saint-Laurent Les-Tours
RD 803	Gratoire de Béouines	Limite aggio St Laurent les T	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Laurent Les-Tours
RD 803	Limite aggio St Laurent les T	Gratoire de Claux Sud	2	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Laurent Les-Tours, Belmont-Bretonoux
RD 803	Gratoire du Claux Sud	Gratoire du Claux Nord	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Jean-Lespinasse
RD 803	Gratoire du Claux Nord	Carrefour de la Sordane	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Jean-Lespinasse
RD 803	Carrefour de la Sordane	Grat. de la Croix Blanche Sud	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Michel-Loubéou
RD 803	Grat. de la Croix Blanche Sud	Gratoire Croix Blanche Nord	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Michel-Loubéou
RD 803	Gratoire Croix Blanche Nord	Limite d'aggio Bretonoux Sud	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Saint-Michel-Loubéou, Prudhomme, Bretonoux
RD 803	Limite d'aggio Bretonoux Sud	Carrefour RD 803	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Bretonoux
RD 803	Carrefour RD 803 (gratoire)	Limite d'aggio Bretonoux Nord	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Bretonoux
RD 803	Limite d'aggio Bretonoux Nord	Lieu-dit les 4 Chemins (Grac)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Bretonoux, Grac
RD 803	Lieu-dit Les 4 Chemins	Limite d'aggio Puybrun Est	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Grac, Tauriac, Puybrun
RD 803	Limite d'aggio Puybrun Est	Carrefour RD 3	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Puybrun
RD 803	Carrefour RD 3	Place du Col	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Puybrun
RD 803	Place du Col	Place Grande	3	d = 100 m	Rue "en U"	Puybrun
RD 803	Place Grande	Rue du Lac	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Puybrun
RD 803	Rue du Lac	Avenue de la Station	3	d = 100 m	Rue "en U"	Puybrun
RD 803	Avenue de la station	Limite d'aggio Puybrun ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Puybrun
RD 803	Limite d'aggio Puybrun ouest	Pont des Combes (russeau)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puybrun
RD 803	Pont des Combes (russeau)	Panneau lin. 70 km/h avant PN	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Tauriac, Betalle
RD 803	Panneau lin. 70 km/h avant PN	Panneau lin. 50 km/h avant PN	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Betaille
RD 803	Panneau lin. 50 km/h avant PN	Panneau lin. 50 km/h après PN	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Betaille
RD 803	Panneau lin. 50 km/h après PN	Panneau lin. 70 km/h après PN	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Betaille
RD 803	Panneau lin. 70 km/h après PN	Limite d'aggio Betaille est	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Betaille
RD 803	Limite d'aggio Betaille Est	Limite d'aggio Betaille Ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Betaille
RD 803	Limite d'aggio Betaille Ouest	Carrefour RD 116	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Betaille
RD803	Carrefour RD 116	Limite d'aggio Vayrac	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE/VAYRAC

Département du Lot. Arrêté de classement : tableaux de l'article 2 - RD673

N° du tronçon	Titulaire du tronçon			Cal des tronçons	Longeur des tronçons affectés par le fond	Type de fond	Communes concernées
	Débiteur	Travaux					
RD673	Commune de Lot, RD673	Etat de Lot, Lot, RD673		3	0 - 300 m	Fond "en bloc couvert"	Commune de Lot
RD673	Commune de Lot, RD673	Etat de Lot, Lot, RD673		4	0 - 200 m	Fond "en bloc couvert"	Commune de Lot
RD673	Commune de Lot, RD673	Etat de Lot, Lot, RD673		4	0 - 300 m	Fond "en bloc couvert"	Commune de Lot
RD673	Commune de Lot, RD673	Etat de Lot, Lot, RD673		3	0 - 100 m	Fond "en bloc couvert"	Commune de Lot

Nom du tronçon	Début du tronçon		Cat de l'infrastr.	Largeur max. des secteurs affectés par le projet	Type de tissu	Communes concernées
	Débutant	Finissant				
RD 804	Giroire route de Mars	Giroire de Bramelond	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Lachapelle-Auzac, Souillac
RD 804	Carrefour RN 20	Limite d'agglom. vers Sarlat	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Souillac
RD811 Rue Victor Lafage	Fort Louis Philippe	Carrefour rue des Jacobins	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 811	Carrefour RD 9	Limite d'agglom. Ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Casteilhanc
RD 811	Limite d'agglom. Casteilhanc D	Virages du Montal (pan 70km/h)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Casteilhanc
RD 811	Virages du Montal (pan 70km/h)	Limite d'agglom. Prayssac Est	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Prayssac
RD 811	Limite d'agglom. Prayssac Est	Limite d'agglom. Prayssac Ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Prayssac
RD 811	Giroire à l'Ouest Prayssac	Carref. Domaine Bone (Meymes)	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Prayssac
RD 811	Carref. Domaine Bone (Meymes)	Limitation 70 avt carref. D44	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Prayssac, Pescaportes, Puy-L'Evêque
RD 811	Limitation 70 avt carref. D 44	Limite d'agglom. Puy l'Evêque E	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puy-L'Evêque
RD 811	Limite d'agglom. Puy l'Evêque E	Pl. Forral, Eglise St-Sauveur	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puy-L'Evêque
RD 811	Pl. Forral, Eglise St-Sauveur	Carrefour RD 26	3	d = 100 m	Rue "en L"	Puy-L'Evêque
RD 811	Carrefour RD 26	Lim d'agglom. Puy l'Evêque Ouest	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puy-L'Evêque
RD 811	Lim d'agglom. Puy l'Evêque Ouest	Panneau 70 km/h avant virages	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puy-L'Evêque
RD 811	Panneau 70 km/h avant virages	Fin de limitation à 70 km/h	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puy-L'Evêque
RD 811	Fin de limitation à 70 km/h	Carrefour RD 88	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Puy-L'Evêque
RD 811	Carrefour rue des Jacobins	Limite agglom. Canors péri (TR)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 811	Limite agglom. Canors (gend TR)	Limite agglom. Bégoux	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 811	Traverse de Bégoux		4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 811	Fin de limitation 70 km/h	Limite agglom. Arcambe	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors, Arcambe
RD 811	Limite d'agglom. Arcambe		4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Arcambe
RD 811	Giroire de Régourd	Limite agglom. Canors	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 811	Limite agglom. Canors	ZI Engandières	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
RD 811	ZI Engandières	Limite agglom. Mercois	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors, Mercois
RD 811	Traversée de Mercois		3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Mercois
RD 811	Limite agglom. Mercois ouest	Limite agglom. Espère Est	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Mercois, Espère
RD 811	Limite agglom. Espère Est	Carrefour RD 12	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Espère
VC920 Av. Anatole de Monte	Carrefour de la Vierge	Giroire de la Bayne	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
VC920 Biv. Gambetta	Rue Mendes France	Giroire des Carmes	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
VC920 Côte des Ommeux	Giroire de Régourd	Giroire de la Barre	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
VC920 Pont Louis Philippe	Giroire des Carmes	Carrefour de la Vierge	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
VC920 Rue de la Barre 01	Giroire de la Barre	Place de l'Abreuvoir	3	d = 100 m	Rue "en L"	Canors
VC920 Rue de la Barre 02	Place de l'Abreuvoir	Rue Mendes France	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
Rue des Parqueminiers	Carrefour RD 801	Tour de Ville	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon
Rue Emile Zola	Car. Freycenet-Mendès France	Giroire de la Barre	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Canors
Tour de Ville	Carref. rue des Parqueminiers	Allée de la République	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gourdon

#### PROJETS

RD840 Dev. Gramat-01	Carrefour RD 18	Carrefour RD 807	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gramat
RD840 Dev. Gramat-02	Carrefour RD 807	Rue Alexandre Dumas	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Gramat
RD840 Dev. Gramat-03	Rue Alexandre Dumas	Giroire Le Causse - Roubil	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Gramat
RD840 Dev. Figeac-01	Carrefour RD 822	Carrefour RD 19	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD840 Dev. Figeac-02	Carrefour RD 19	PR 14 Carrefour RD 13	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	Figeac
RD801 Dev. Gourdon Sud	La Madeleine	Chaunc	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD801 Dev. Gourdon Nord	Levayssac	La Madeleine	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD802 Dev. Cambes	Mercois	Le Chanier	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAMBES
RD803 Dev. Puybrun	Les Combet	La Pantais	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	PUYBRUN
RD803 Contournement Soles	La Croix de Souillac	Les Bourdières	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	MARTEL
RD720 Dev. Vayrac	Issartour	La Brouse	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	VAYRAC
RD720 Dev. Les Quatre Routes / Condat	Les Champs de Labrie / RD 87	Barret / RD 820	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CONDAT, LES QUATRE ROUTES/CAVAGNAC

## 4.2.2 Infrastructures ferroviaires

Nom du tronçon	Voie concernée	Délimit. du tronçon		Cat. de l'infrastructure	Largeur max. des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communes concernées
		Débutant	Finissant				
SNCF-01	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 519,194	Km 526,971	1	d = 300 m	Rue « en U »	Gignac, Cuzance, Lachapelle-Auzac
SNCF-02	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 526,971	Km 540,133	1	d = 300 m	Rue « en U »	Lachapelle-Auzac, Souillac
SNCF-03	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 540,133	Km 543,437	1	d = 300 m	Rue « en U »	Souillac
SNCF-04	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 543,437	Km 543,580	1	d = 300 m	Rue « en U »	Nadillac-de-Rouge, Masciat, Lamothe Fénelon
SNCF-05	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 546,167	Km 576,428	1	d = 300 m	Rue « en U »	Lamothe Fénelon, Fajoles, Rouffilhac, Anglars-Nozac, Gourdon, Saint-Clair, Concores, Degagnac, Lavercaillère
SNCF-06	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 576,428	Km 600,084	1	d = 300 m	Rue « en U »	Thedirac, Peyrilles, Uzech, Saint-Denis-Catus, Boissières, Nuzejouls, Calamane, Espere, Mercués, Cahors
SNCF-07	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 600,084	Km 625,146	1	d = 300 m	Rue « en U »	Cahors, Labastide-Marnhac, Le Montat, Cieurac, Fontanes, Lalbenque, Montdourmerc, Belfort du Quercy
SNCF-08	Ligne TOULOUSE-PARIS	Km 628,286	Km 631,382	1	d = 300 m	Rue « en U »	Belfort du Quercy



### ARTICLE 3

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n°95-20 et n°95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, pour les bâtiments de santé, de soins ou d'action sociale, et pour les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question

Une copie de l'arrêté du 30 mai 1996 et des trois arrêtés du 25 avril 2003 est annexée au présent arrêté.

### ARTICLE 4

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont les suivants :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

### ARTICLE 5

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Lot, et de son affichage dans les mairies des communes concernées.

## ARTICLE 6

Les communes concernées par le présent arrêté sont :

ANGLARS JUILLAC	LANZAC
ANGLARS NOZAC	LAROQUE-DES-ARCS
ARCAMBAL	LAVERCANTIERE
AUJOLS	LE BOURG
BALADOU	LE BOUYSSOU
BEUMAT	LENTILLAC SAINT BLAISE
BELMONT BRETENOUX	LHOSPITALET
BETAILLE	LISSAC ET MOURET
BOISSIERES	LOUPIAC
BRETENOUX	LUNAN
CAHORS	MARTEL
CALAMANE	MASCLAT
CALES	MAXOU
CAMBES	MERCUES
CAMBOULIT	LE MONTAT
CAMBURAT	MONTDOUMERC
CAPDENAC LE HAUT	MONTFAUCON
CARLUCET	NADILLAC
CASTELFRANC	NUZEJOULS
CAVAGNAC	PAYRAC
CIEURAC	PAYRIGNAC
CONCORES	PESCADOIRES
CONDAT	PEYRILLES
COURS	PINSAC
CRESENSAC	PLANIOLES
CUZAC	PRADINES
CUZANCE	PRAYSSAC
DEGAGNAC	PRUDHOMAT
DURAVEL	PUY L' EVEQUE
ESPERE	PUYBRUN
FAJOLES	LES QUATRE ROUTES DU LOT
FIGEAC	REILHAGUET
FLAUJAC POUJOLS	ROUFFILHAC
FONS	SAINTE-CERE
FONTANES	SAINTE DENIS CATUS
FOURMAGNAC	SAINTE-JEAN LESPINASSE
FRANCOULES	SAINTE-LAURENT LES-TOURS
GIGNAC	SAINTE-MARTIN DE VERS
GINOULLAC	SAINTE-MICHEL LOUBEJOU
GIRAC	SAINTE-PIERRE LAFEUILLE
GOURDON	SAINTE-PROJET
GRAMAT	SAINTE-SAUVEUR LA VALLEE
ISSEPTS	SENIERGUES
LABASTIDE-MARNHAC	SOUILLAC
LABASTIDE-MURAT	TAURIAC
LABURGADE	THEDIRAC
LACHAPELLE-AUZAC	USSEL
LALBENQUE	UZECH
LAMAGDELAINE	VALROUFIE
LAMOTHE-CASSEL	VAYRAC
LAMOTHE-FENELON	LE VIGAN

## ARTICLE 7

Le Secrétaire Général de la Préfecture du LOT,  
Le Directeur Départemental de l'Équipement du LOT,  
Les maires des communes mentionnées à l'article 6,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au  
recueil des actes administratifs de la Préfecture du LOT.

A Cahors, le 4 2006

Georges GÉOFFRET

DOCUMENTS ANNEXES A L'ARRETE  
PREFECTORAL

- Documents cartographiques (TRANSMIS LORS DE LA CONSULTATION EN DATE DU 16 JANVIER 2006) ;
- Copie de l'arrêté du 30 mai 1996 ;
- Copie des 3 arrêtés du 25 avril 2003.

✍